

La parution au Journal Officiel du 28 janvier 2017 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté vient impacter l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifié. De fait ce dernier modifie les conditions d'inscription du troisième concours.

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure organise pour le compte des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime les concours interne, externe et le troisième concours de :

REDACTEUR TERRITORIAL (session 2017)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le Concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Dispositions dérogatoires : les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants ainsi que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature à ce concours sans remplir la condition de diplôme exigée.

Le Concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Le 3^{ème} concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier 2017, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, **quelle qu'en soit la nature**, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, **y compris bénévole**, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

Nombre de postes au concours :

- Le concours externe : 58 postes
- Le concours interne : 72 postes
- Le troisième concours : 14 postes

Retrait des dossiers d'inscription : du 21 février 2017 au 15 mars 2017 (cachet de la poste faisant foi)

- ❶ Soit lors d'une préinscription sur le site Internet (téléprocédure) du Centre de Gestion organisateur : www.cdg27.fr (rubrique concours, Préinscription)¹. **Des ordinateurs seront mis à disposition des candidats n'ayant pas accès à internet et/ou souhaitant faire une préinscription par voie dématérialisée au Centre de Gestion 27², pendant lesquels des agents du Centre de Gestion les accompagneront, si nécessaire.**

Attention : la préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers³, du dossier original imprimé accompagné des pièces demandées.

- ❷ Soit à l'accueil du Centre de Gestion 27²,

- ❸ Soit par voie postale³ : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de l'Eure (à l'adresse ci-dessous).

→ **Pour les demandes écrites de dossier** : joindre une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes).

Date limite de dépôt des candidatures : 23 mars 2017 (cachet de la poste faisant foi) au Centre de Gestion de l'Eure.

Date des épreuves écrites : 12 octobre 2017 dans le département de l'EURE, soit à GRAVIGNY, VAL DE REUIL, BERNAY, PACY SUR EURE, MENILLES, CONCHES EN OUCHE et/ou EVREUX. Le ou les lieux définitifs seront bloqués en fonction du nombre de candidats inscrits.

MISE EN GARDE : L'inscription au concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de l'Eure, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature demandé et/ou transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera pris en compte.

Centre de Gestion 27	10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex. Tel : 02.32.39.23.99 Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30 le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30
----------------------	--

¹ Minuit (à la clôture des inscriptions)

² Aux horaires d'ouverture

³ Cachet de la poste faisant foi